

PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

MINISTRE DELEGUE AUPRES
DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DU PLAN

A R R E T E N° 006/MDCP

Règlementant l'acquisition du matériel
informatique et le recrutement des
informaticiens,-

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER
MINISTRE, CHARGE DU PLAN,

- Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
- Vu l'Acte n° 5/PCT du 19 mars 1977, portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
- Vu la loi 19/76 du 18 juin 1976, conférant le monopole du traitement de l'informatique en République Populaire du Congo à l'Office Congolais d'Informatique ;
- Vu l'Ordonnance n° 14/72 du 10 avril 1972, portant création de l'Office Congolais d'Informatique ;
- Vu le Décret n° 73/32 du 27 janvier 1973, portant organisation de l'Office Congolais d'Informatique ;
- Vu le Décret 78/685 du 18 novembre 1978, portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er. - Toute administration, entreprise publique ou privée établie sur le territoire de la République Populaire du Congo, désireuse de mécaniser sa gestion ou apporter des modifications dans la configuration du matériel déjà implanté, devra présenter un cahier de charges y relatif à l'Office Congolais d'Informatique.

ARTICLE 2. - Les contrats d'achats, de cession et de location d'un ordinateur ou de ses périphériques relèvent exclusivement de la compétence de l'Office Congolais d'Informatique.

.../...

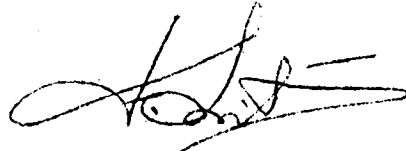
ARTICLE 3 : Les marchands d'ordinateurs, matériels et imprimés informatiques devront adresser leurs offres à l'OCI.

ARTICLE 4 : Le recrutement des informaticiens dans une administration, entreprise ou un organisme quelconque s'effectuera par l'intermédiaire de l'OCI.

Les postulants seront soumis à des tests psycho-techniques et au contrôle de connaissances professionnelles.

ARTICLE 5 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 13 Janvier 1979


F. B I T A

AMPLIATIONS :

MINIPLAN.....	2
SGCM.....	1
I.G.E.....	2
S.G. MINIPLAN.....	1
S.G.I.	1
UNICONGO.....	1
OCI.....	2
ARCHIVES.....	4
CONSTRUCTEURS.....	6
CLIENTS.....	70

